

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Séance du 27 janvier 2026

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. HIRTZ Thiébaut ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. LINSTER Nicolas

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Alain SINDT

6 – Dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publication, relations publiques »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la nomenclature M57 abrégée a été appliquée depuis le 1er janvier 2023 et dans ce cadre la commune est appelée à définir les dépenses à imputer au compte 623 chaque année. Il explique qu'il convient de lister et préciser la nature des dépenses à imputer à ce compte dans une délibération de principe.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publication, relations publiques » pour l'année 2026 :

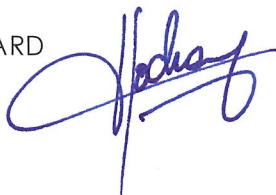
- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, repas des aînés, manifestations culturelles et à l'accueil.
- Les fleurs, bouquets, coffrets et bons cadeaux, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements : pour les doyens, les mariages, les noces d'or, les décès, les naissances, les départs en retraite, les récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Les frais liés aux relations publiques (de restauration, de séjour, de transport ou déplacement liés aux fêtes et cérémonies)
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les propositions de dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publication, relations publiques » et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 27 janvier 2026

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20260127-0627012026-DE
Date de réception préfecture : 30/01/2026